



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

LE QUERCY BOURIAN

Le bourg
46340 LAVERCANTIERE
France

N° : FAC00000073

Date : 07/07/2025

N° client : 20

Réf. : Réf. aux BDL00000254 BDL00000278 BDL00000376 BDL00000399 BDL00000403 BDL00000457

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL00000254 du 05/05/2025					
PONTE 04.05.25 DLC 01.06.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	3,00	Ens	6,00 €	18,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				18,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000278 du 12/05/2025					
PONTE 11.05.25 DLC 08.06.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	2,00	Ens	6,00 €	12,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				12,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000376 du 09/06/2025					
PONTE 08.06.25 DLC 06.07.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	3,00	Ens	6,00 €	18,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				18,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000399 du 13/06/2025					
PONTE 11.06.25 DLC 09.07.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	3,00	Ens	6,00 €	18,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				18,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000403 du 16/06/2025					
PONTE 15.06.25 DLC 13.07.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	4,00	Ens	6,00 €	24,00 €	5,50%



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

LE QUERCY BOURIAN

Le bourg
46340 LAVERCANTIERE
France

N° : FAC000000073

Date : 07/07/2025

N° client : 20

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Sous-total bon de livraison				24,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000457 du 30/06/2025					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	4,00	Ens	6,00 €	24,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				24,00 €	

Détail de la TVA				Total HT	114,00 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	6,27 €
Réduite	114,00 €	5,50%	6,27 €	Total TTC	120,27 €
Règlement	Chèque				
Echéance(s)	120,27 € au 31/08/2025				

Le montant total s'élève à cent vingt euros et vingt-sept centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).